

Membres en exercice :	19	Procurations :	1
Afférents au Conseil Municipal :	16	Qui ont pris part à la Délibération :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAYRIN-AUGMONTEL

Séance du mardi 13 avril 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Christophe MOUNIE ;

PRESENTS : MOUNIE Christophe, CABROL Odile, VAUTE Alain, MILESI Sarah, PAILHE Nicolas, , BALLEST Christian, BIRENDELLI Paulette, GALINIE Alain, BOULOGNE Fabrice, MARTIN Christophe, GAU Sandrine, GINIEYS Patrick, CARRASCO Ingrid, CAMINADE Carole, De SILVA Laetitia, TENZA Nathalie ;

ABSENTS EXCUSES : VILLIOD Sandrine donne procuration à BIRENDELLI Paulette

ABSENTS : VANNEREAU Pascal, CHEVILLARD Sébastien ;

SECRETAIRE DE SEANCE : CAMINADE Carole

DATE DE CONVOCATION : 09/04/2021

2104-14 Délibération soumettant les clôtures à la procédure de déclaration préalable

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12, d),

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 01/06/2006,

Considérant que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme, et à ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme,

Considérant que l'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune,

Considérant que la Commune a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLU dans un but de qualité du paysage urbain,

Considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

Fait et délibéré à PAYRIN AUGMONTEL, le 13/04/2021

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Christophe MOUNIE